



Le Canard Fertois



Bulletin Municipal de la Ferté-Imbault - Numéro 166 - Été 2019

Chères Fertoises, Cher Fertois,
Cher(e)s ami(e)s,

Nous arrivons déjà à la fin du mandat, à 7 mois des prochaines élections municipales. Finalement, 6 ans, cela passe vite, particulièrement lorsque les projets à réaliser sont nombreux ! Nous avons donné le meilleur de nous mêmes, toujours avec conviction et motivation. Le programme de campagne que nous vous avons présenté, a été suivi malgré les aléas qui accompagnent toujours un mandat électoral ! Rien n'est jamais écrit d'avance !

La fin de ce mandat est marqué par son ouvrage le plus important.

Ce 30 août, pour bilan, nous allons, en effet, inaugurer la médiathèque municipale de 160 m² en compagnie de nombreux élus dont, si son emploi du temps le permet, la Ministre de la cohésion sociale et des relations avec les collectivités territoriales.

Ce canard Fertois sera le dernier de la mandature. Il n'y aura pas non plus de caneton. Le calendrier de période électorale commençant dès septembre 2019, nous ne pourrons malheureusement plus, selon les règles du code électoral, ni écrire, ni prendre la parole à l'occasion d'autres manifestations Fertoises.

Nous espérons que vous le comprendrez.

Néanmoins, nous continuerons d'oeuvrer jusqu'à la fin. En effet, un projet qui nous tient à cœur sera encore en cours : celui du jardin pédagogique dont la réalisation nous emmènera jusqu'en mars prochain.

Vous nous avez fait confiance en nous élisant, nous pensons, qu'aujourd'hui, nous vous avons rendu votre confiance. Le programme électoral proposé en 2014 est accompli.

Ces dernières années ont été menées à bien grâce à l'implication de tous, aux liens qui se sont créés entre la population Fertoise et l'équipe municipale que j'ai eu plaisir à diriger.

Je tiens, à ce titre, à remercier mes conseillers et mes adjoints qui ont accompli un travail de fond énorme. Je n'oublie pas les associations et les bénévoles. Grâce à leur implication de tous les jours, chacun et chacune avec son expérience, son savoir faire et sa générosité ont permis que nombre de projets se concrétisent, toujours dans le même état d'esprit, celui de servir au mieux notre village et ses habitants.

Nous avons parlé dans notre programme de la création d'un cabinet médical et du transfert de la bibliothèque. C'est chose faite ! Mais nous n'avons rien sans rien.

La baisse des dotations de l'Etat nous a obligés à la recherche de subventions et à avoir un cahier des charges planifié.

Le budget 2020 devra donc être très serré du fait du versement de la dernière tranche en 2019 des travaux de la

médiathèque. Sans aucune augmentation d'impôts, comme nous nous y étions engagés, nous avons réalisé les travaux du cabinet médical des kinésithérapeutes et de la médiathèque en 3 exercices, soit 3 années. Mais la dernière étant la plus conséquente, pour continuer à ne pas augmenter les impôts, il ne faudra pas de novice financier à la barre de la mairie. Nous avons su travailler dès la première année de notre arrivée en mairie avec une petite trésorerie, nous saurons le refaire ! De même que nous saurons, à nouveau, accroître cette trésorerie !

Nous avons souhaité répondre à vos aspirations et à vos besoins du mieux possible. Et nous espérons y répondre à nouveau avec plein de nouveaux projets que nous avons déjà en tête !

En effet, un bilan positif, c'est bien, mais nous sommes résolument tournés vers l'avenir. Et comme vous le savez, nous avons à cœur de réaliser nos promesses. Nous souhaitons donc pouvoir réaliser nos idées pour un meilleur futur et un bien être des Fertoises et des Fertois lors d'un prochain mandat.

Lorsqu'un journaliste de la Nouvelle République m'interviewait en début de mandat, je lui avais fait part de ma devise... J'indiquais : "La Ferté, ma fierté".

Aujourd'hui, nous y sommes !

Je souhaite que la Ferté-Imbault soit la fierté de toutes les Fertoises et tous les Fertois. Personnellement, je suis particulièrement fière d'habiter un village qui possède tous ses commerces, son école, un médecin, un pharmacien, des infirmières, des kinésithérapeutes mais aussi deux restaurants et des artisans. Quel village de 1000 habitants peut se prévaloir d'avoir autant en Sologne ?

Nous espérons que vous l'êtes aussi car ce travail de maintien et de développement de notre commune, c'est grâce à vous toutes et tous que nous avons trouvé la force de le concrétiser.

La vie, on le sait tous, réserve des épreuves difficiles à surmonter, il est donc important de se sentir bien où l'on habite, il est donc important de valoriser notre cher village que je chéris tant et dont je mesure encore plus aujourd'hui toute sa valeur, il est donc primordial de le faire vivre jours après jours !

Nous vous remercions toutes et tous de votre gentillesse que vous avez su si bien nous rendre et qui nous a apporté la motivation nécessaire à tous les projets mis en œuvre.

Je vous souhaite de passer une bonne rentrée 2019 !

Votre dévouée,

Bien cordialement, J. Jasselin

Association

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



L'APE, dont vous pouvez découvrir le nouveau

logo, est représentée par les parents dont les enfants sont scolarisés sur le RPI SSD / LFI de la maternelle au CM2.

Elle est composée d'un bureau, renouvelé chaque année lors de l'Assemblée Générale, comprenant :

- 1 président(e) et 1 président(e) adjoint(e)
 - 1 secrétaire et 1 secrétaire adjoint(e)
 - 1 trésorier(e) et 1 trésorier(e) adjoint(e)
- tous les parents inscrits gratuitement comme membres actifs

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, toute aide est la bienvenue !

L'APE a pour but de :

- financer, tout ou partie, les projets pédagogiques des enseignants et les sorties scolaires,
- participer aux différentes manifestations organisées par les écoles (aide pour l'installation, le rangement ...)

Afin de récolter les fonds nécessaires au soutien apporté aux enseignants, nous organisons 3 manifestations par an :

- Un loto le dimanche 1er décembre 2019, à la salle des fêtes de Selles St Denis
- Une soirée dansante le samedi 1er février 2020, à la salle des fêtes de La Ferté-Imbault
- Une kermesse le samedi 27 juin 2019, à la salle des fêtes de Selles St Denis

Les bénéfices sont intégralement redistribués aux écoles au prorata du nombre d'enfants par école et en collaboration avec les enseignants.

Nous vous rappelons que sans ces différents événements, les parents seraient beaucoup plus sollicités financièrement par les enseignants pour les projets et sorties scolaires !!

**TOUT CELA EST POUR NOS ENFANTS !!!
ALORS, VENEZ NOMBREUX !!!**

Patricia Maligne
La présidente

Mot du garde champêtre



Déjections canines

De nombreux propriétaires ou détenteurs de chien utilisent les espaces verts des salles ou voies communales pour promener leurs chiens.

A cette occasion, il a été constaté que l'animal de compagnie laisse derrière lui des traces de son passage, très désagréables pour les usagers de la voie publique et agents communaux chargés de l'entretien de ces espaces.

Afin de faire cesser cette situation, nous invitons les propriétaires à se munir d'un sac ou de papier pour ramasser les déjections et les déposer dans les poubelles à déchets, à leur disposition sur l'ensemble de la commune.

Pour plus de salubrité publique, de nouvelles poubelles seront mises en place prochainement.

Nous rappelons qu'il est interdit de déposer, abandonner, jeter ou déverser ces déchets sur la voie publique en dehors des lieux prévus à cet effet (Art 633-6 du code pénal - Amende de 68 €).

Taille des haies

Les propriétaires ou locataires riverains de la voie publique sont tenus de maintenir les haies, arbustes et arbres coupés à l'aplomb de leur limite, pour qu'elles ne débordent pas sur les trottoirs ou sur la rue, afin d'assurer une libre circulation des usagers, dans le but d'une meilleure sécurité pour tous.

Promenade sur les chemins communaux

En cette période estivale, profitez des belles journées pour une balade en famille ou entre amis, à pied, à vtt ou à cheval, sur nos chemins communaux. Environ quarante kilomètres de chemin balisés, sillonnent notre commune.

Pour info...

**La mairie sera fermée
exceptionnellement
du 23 septembre
au 28 septembre 2019**

Problématique de l'étang communal

Voir un étang vide de son eau est difficilement concevable en Sologne et encore moins quand notre commune est concernée ! C'est effectivement de l'étang communal dont nous parlons et quand nous nous promenons au camping municipal nous ne pouvons que le constater.
Plusieurs questions légitimes se posent alors :

Pourquoi l'étang est-il vide ?

La décision de vider l'étang, propriété de la commune, est à la volonté de la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher (DDT). Ce n'est en rien le choix de la commune mais les autorités de l'Etat qui nous l'imposent.

La DDT de Loir-et-Cher a, en effet, procédé à une inspection, dans un premier temps, du plan d'eau et du barrage sur le Méant en présence de l'Agence Française pour la Biodiversité (Police de l'eau).

Elles nous ont indiqué que le barrage bloquait l'eau à un niveau trop élevé par rapport à ce que cela devait être.

Dans un second temps, la DDT a réalisé une vérification administrative du barrage mais aussi des abords, notamment du plan d'eau communal.

Celle-ci a relevé que :

L'arrêté préfectoral du 18 février 1975 autorisant la commune, pour trente ans, à des fins d'aménagement d'un plan d'eau et à la construction d'un barrage sur le Méant pour l'alimenter, n'avait pas été renouvelé en 2005.

D'autre part, ces ouvrages, au vue de la loi sont donc, aujourd'hui, illégaux et d'autre part, le barrage est considéré comme faisant obstacle à la continuité écologique et constitue donc un manquement aux dispositions du code de l'environnement.

Quand la régularisation de la situation de l'étang et mise en conformité ? Quels délais ?

La DDT, qui nous a obligé à la suppression du barrage et à la vidange de l'étang, a proposé un **phase test de 1 an minimum** pour vérifier l'alimentation du plan d'eau car il s'agit à la demande de la DDT de trouver une source naturelle permettant le remplissage de l'étang.

Il s'avère que les possibilités d'alimentations peuvent se faire :

- Par le biais de sources.
- Par le biais de fossés collecteurs au nord et sud du plan d'eau.
- Par le cours d'eau selon certaines prescriptions réglementaires drastiques et encadrées

Au cours de plusieurs entretiens avec le responsable de la DDT en charge du dossier, Madame Le Maire a insisté sur le fait qu'alimenter l'étang uniquement par un fossé collecteur est mission quasi impossible, aucune source n'existant a priori et que le barrage est donc essentiel.

Mais seules les preuves à l'appui seront recevables par la DDT.

Quels sont les travaux de mise aux normes des ouvrages ?

Pendant cette phase test, des travaux de mises aux normes des ouvrages devront être réalisés. Ces travaux coûteux seront à la charge unique de la commune, à savoir :

- La bonde défectueuse devra être remplacée par une bonde de type " Moine".
- L'ouvrage d'alimentation du plan d'eau qui était manœuvrable, fortement détérioré en l'état actuel devra être remplacé.
- la création de deux fossés d'alimentations naturels au nord et sud du plan d'eau.
- la création d'un déversoir de crue.

La commune porte toute son attention à ce dossier qu'elle considère comme une priorité mais Rome ne s'est pas construite en un jour et au vu des demandes imposées de la DDT, il en est de même pour la remise en eau du plan d'eau communal.

Vous l'avez compris, la municipalité est soumise au respect des lois et donc aux autorités qui veillent à leur exécution.

L'étang communal retrouvera sa légitimité, nous nous y attachons. Les devis des travaux sont effectivement en cours et la phase test en plein déroulement même si la sécheresse qui sévit actuellement partout dans notre région est loin d'être une alliée pour nous !

Ces travaux n'étaient pas prévus au budget et vont donc engendrer, nous le regrettons, le report ultérieur des travaux de voirie prévus en fin d'année.

Jumelage entre notre commune et L'Ajoupa Bouillon

Le jumelage en soit est un lien qui unit, dans un esprit d'égalité et de réciprocité, des populations de deux ou plusieurs pays différents ou même de départements éloignés en vue de créer des liens entre personnes, de favoriser des échanges d'idées.



*Avril 2019
séjour des Martiniquais
recus par le comité de jumelage.*

Un jumelage réussi, c'est :

L'implication de la population : il ne peut y avoir de jumelage sans la participation active des habitants des communes concernées. Les élus et fonctionnaires municipaux sont souvent le moteur du projet mais les écoles, clubs sportifs, associations et cercles doivent y jouer un rôle actif.

Lui donner une dimension humaine : en effet, un jumelage permet à chacun de découvrir le mode de vie de l'autre, de débattre sur les sujets qui le concerne, de découvrir une nouvelle culture, une nouvelle langue ou dialecte. Il est donc important que le partenaire de jumelage ait des similitudes avec l'autre commune notamment en termes de nombre d'habitants ou de tissu social par exemple.

Définir des objectifs communs : le jumelage concerne en tout premier lieu des partenaires et qui dit partenaires dit travail en commun.

Il commence dès la mise en place du jumelage par des rencontres préliminaires.

Une fois les premiers contacts établis, les communes prennent l'initiative d'inviter une délégation de la commune partenaire.

C'est ainsi qu'à plusieurs reprises la commune de La Ferté-Imbault a reçu une délégation de la commune de L'Ajoupa Bouillon, notamment du 1er août au 7 août dernier.

Deux réunions de travail ont ainsi été planifiées : un serment de jumelage a été créé.

Il est le texte fondateur du jumelage et exprime la volonté commune des deux villages. Ce texte fait partie des obligations légales et est la base juridique qui permettra à la commune de financer les activités de jumelage.



*7 août 2019
présentation officielle
du serment
de jumelage*

Créer une structure de soutien et d'animation : le choix de la structure est important et peut revêtir deux formes principales : la structure municipale et la structure associative.

Notre commune a fait le choix d'utiliser les deux compétences en aidant à la création d'un comité de jumelage qui, actuellement est dirigé par Mme Cadio, entourée et soutenue par une équipe soudée et très motivée et qui a su donner de son temps et de son implication tout au long du séjour dernier de la délégation martiniquaise à La Ferté-Imbault.

Leur motivation est telle que le comité de jumelage ne cesse de grandir en nombre d'adhérents.

Travailler sur le long terme : un bon jumelage doit résister à l'usure du temps. C'est au fil des années que les citoyens des deux communes apprendront à tisser de forts liens d'amitié et de solidarité.

Seule une longue amitié permet à une ville de compter sur l'autre.



*8 août 2019
départ
de la délégation
Martiniquaise*

L'Ajoupa-Bouillon



Administration	
Pays	France
Région	Martinique
Département	Martinique
Arrondissement	La Trinité
Intercommunalité	Communauté d'agglomération du Pays Nord Martiniquais
Maire	Maurice Boute
Mandat	2018-2020
Code postal	97216
Code commune	97201

Démographie	
Centille	Décathlon
Population municipale	1 934 hab. (2014)
Densité	137 hab./km ²

Géographie	
Coordonnées	14° 49' 00" nord, 61° 07' 00" ouest
Altitude	Min. 59 m
	Max. 1 263 m
Superficie	12,36 km ²

Localisation



Géographie

Perchée à 260 mètres d'altitude, L'Ajoupa-Bouillon est une commune essentiellement agricole et forestière située sur les contre-forts de la Montagne Pelée. Elle est ainsi le départ de nombreuses randonnées par les chemins de Trianon et de Morne Calebasse. L'Ajoupa-Bouillon se situe à 39 km de Fort-de-France par la route de la Trace (RN 3).

Histoire

Le quartier de L'Ajoupa-Bouillon, voie de passage entre le nord Atlantique et le nord Caraïbe ne cesse de grandir. En 1837, sous la monarchie de Juillet, L'Ajoupa-Bouillon se voit octroyer le statut municipal, lors de la mise en place de l'organisation coloniale. Il est considéré comme un hameau rattaché à la commune du Nord, composée de Macouba et de Basse-Pointe. En 1848, il forme une paroisse d'un millier d'âmes et se dote d'une église.

L'Ajoupa Bouillon obtint l'indépendance municipale et est érigée en commune par la loi du 11 janvier 1889. En août 1902, elle est durement touchée par l'éruption de la montagne Pelée et toute la zone doit être évacuée jusqu'en 1906. La commune qui n'a plus jamais retrouvé sa population de la fin du XIXe siècle compte aujourd'hui sur l'attrait nouveau pour les régions vertes.

Economie

Les principales activités de L'Ajoupa-Bouillon sont agricoles: bananes, ananas, cultures vivrières et élevage. Chaque année, un rassemblement baptisé Convergences, célèbre les qualités naturelles de cette commune du nord et de l'intérieur de l'île. La commune compte aussi sur le tourisme vert.

Abattement fiscal en faveur des personnes handicapées ou invalides

Selon certaines dispositions du code général des impôts, le Conseil municipal a décidé d'instituer un abattement spécial de la taxe d'habitation à la base compris entre 10 et 20 % de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Afin de bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à minima une des conditions suivantes :

- être titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité
- être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés
- être titulaire de la carte d'invalidité
- occuper son habitation avec des personnes visées ci-dessus

Au Rendez-vous des Pêcheurs, restaurant 12/14 rue des ponts à la Ferté Imbault, recherche une personne pour 3h par jour les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant le temps scolaire pour s'occuper de la cantine. Vous pouvez contacter Carole directement au restaurant.

Nouveau sur La Ferté ! Cours de QI GONG



Saison 2019-2020 Avec Carole Konrad Kasso
Au gymnase de la Ferté-Imbault, tous les lundis de 20h à 21h15 et les jeudis de 10h à 11h15.

Inscriptions sur place à partir du 16/09 et 19/09.

Forfait 20€ pour 2 séances d'essai en septembre, déductible du forfait d'inscription choisi.

Le QI GONG est une gymnastique douce de santé, asiatique et accessible à tous.

"Venez avec envie, curiosité et besoin de bien-être".

Renseignements au 06 72 98 97 28

Le redevable de la taxe d'habitation doit, par ailleurs, adresser avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation ou de l'hébergement de personnes mentionnées ci-dessus.

Fiscalité Taux d'imposition des taxes directes locales

Conforme au programme municipal, nous avons maintenu le taux des taxes d'habitation, du foncier bâti et non bâti. Rien ne change en matière fiscale, aucune augmentation concernant la part communale !

Flash info

Une boîte pour piles usagées est à votre disposition sous le porche de la mairie !



Remerciements et bienvenue...

Merci à Mme Odette Levent qui a officié pendant près de 20 ans au sein du service administratif de notre commune et qui a rejoint depuis le mois de juillet dernier les services de la commune de Loreux. Merci pour ses bons et loyaux services !

Bienvenue à Mme Frédérique Moreau, occupant précédemment un poste à la communauté de communes de la Sologne des rivières, qui a accepté le challenge de reprendre le poste de Mme Levent !

Ca s'est passé à la Ferté...



9 mars 2019
Carnaval



Fêtes de Pâques
Chasse aux œufs pour les maternelles au château



Ca s'est passé à la Fente...



*1^{er} mai
Fête
du muguet*



*1^{er} mai
Fête
du muguet*



Ca s'est passé à la Fente...



Juin 2019

Remise d'une clé USB
aux élèves de CM2
pour leur passage
en sixième

Juin 2019

spectacle
de pôle dance



13 juillet 2019
préparatifs du feu d'artifice

Juin 2019

Apéro concert de la batterie
fanfare sur la place



3 août 2019
1^{ère} nuit des étoiles
au domaine
de Vacanciel



Août 2019

mise
en place
du
meuble
de la
médiathèque



21 juin 2019

Fête de la Musique
au domaine
de Vacanciel



VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE

Avec
LES VIRADES DE SOLOGNE
le dimanche 29/09/2019

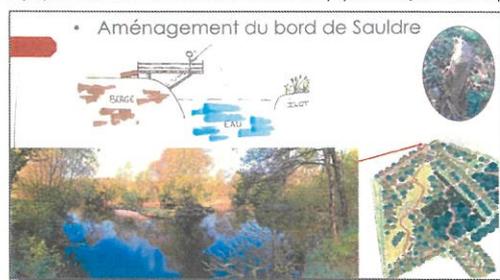
ami(e)s motard(e)s
rendez vous à la salle des fêtes de
La Ferté-Imbault (41)
pour une ballade de 120 km
participation libre avec un minimum de 3€ le casque

inscriptions sur place à partir de 8h15
départ : 9h30
pause casse-croûte offert par les pompiers de Salbris 11h
retour 12h30
vin d'honneur offert par la mairie
contact : Dédé (Guyot) au 06 22 20 42 34



Jardin pédagogique solognot

Le 1^{er} juillet dernier, l'équipe municipale a accueilli une nouvelle fois sur la commune la classe de BTS « aménagement paysager » du CFAAD de Bourges, partenaire du projet communal de réhabilitation de l'ancienne pépinière en jardin naturel pédagogique.



La phase de conception est, en effet, arrivée à son terme : les plans et l'organisation de cet espace dédié à la biodiversité solognote ont été validés par le conseil municipal le 3 mai dernier ; les étudiants et leurs formateurs, en coopération avec Quentin Gaulé, responsable du projet pour la commune, ont réalisé la matérialisation du cheminement et le marquage des végétaux à abattre en vue du futur chantier.

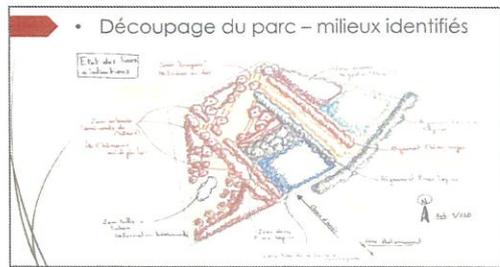
En amont, un diagnostic botanique précis du site a tout d'abord permis d'identifier les différents milieux déjà présents.

C'est ainsi qu'après un vaste nettoyage de la parcelle, abandonnée depuis une vingtaine d'années, différentes espèces végétales locales seront réintroduites afin de recréer ou renforcer les milieux caractéristiques de la Sologne tout en conservant les vestiges encore bien visibles de l'ancienne pépinière: lande

sèche, chênaie acidiphile, saulaie marécageuse... des milieux que l'on retrouve sur le territoire solognote et que vous pourrez découvrir au cours d'une promenade de 700 mètres, également totalement adaptée aux personnes à mobilité réduite.

En plus des différents aménagements en faveur de la faune (ruches, hôtels à insectes, nichoirs...), le parcours du parc sera parsemé de panneaux informatifs pour apprendre davantage sur les différents milieux que vous traverserez.

De la même façon, des bornes pédagogiques permettront aux plus jeunes de découvrir eux-aussi la nature de façon ludique, afin d'être sensibilisés à l'importance de la protection de l'environnement et la conservation du patrimoine Solognot, à l'heure où l'érosion de la biodiversité ne cesse d'augmenter.



La Ferté-Imbault, commune citoyenne ! Marianne d'Or du civisme

La commune de La Ferté-Imbault s'est vu décerner la Marianne d'Or du civisme suite aux taux de participation des électeurs/électrices de notre commune aux élections européennes du 26 mai dernier.

Cours de danse, en ligne, en individuel

Cours de danses en ligne pour tous et de tout âge : madisons, discos, country, sirtaki, chachacha, celtic, etc.
Rejoignez-nous dans une ambiance conviviale tous les mercredis de 16h45 à 17h45, salle du gymnase.
Inscriptions et renseignements auprès de M.MABED Pierre au 06.20.98.60.99
mail : souriresdebaldanse@free.fr

LE BILLET DE TANTE GERTRUDE

Vlà qu'on arrive bin'tôt, à la fin du mandat de Mme Le Maire, d'ailleurs à c'titre, j'vais pu avoir l'droit bin'tôt d'parler moi non plus car faut s'taire à six mois des élections mais en attendant pour c'dernier billet et bien nous vl' à ben lotis!

Y a trois ans on rageait sous l'iau, la Ferté était d'venue un cours d'eau à elle toute seule et maint'nant vl' à qu'on cherche l'iau. Not sauldre est au plus bas, les ponts au plus sec et la végétation au plus flasque!

Vous parlez d'une affaire!

Citoyen, Citoyenne, nous écrit la préfecture, attention à n'pas consommer trop d'iau en lavant nos voitures, arrosant nos jardins et potager ou remplissant nos piscines!! les prél'vments d'iau dans les cours d'eau sont interdits aussi!

Faut ben jouer le jeu si on veut préserver la nature et nous avec!

C'qui arrange pas les affaires de not' commune car j'ai ben vu comme vous tous que l'étang au camping est ben sec! Au grand désespoir d'l'équipe municipale et d'nous; Faut ben comprendre que c'est pas la commune qui l'a décidé... c'est la drôle de décision de la DDT qu'a forcé la commune à l'vidanger... et comment fait-on maintenant qu'il est vide...?

C'est quand même pas une bassine à remplir c't'étang! et ben à la commune d's débrouiller à trouver une source naturelle... avec en plus plein d'travaux coûteux à faire... toujours aux frais d'la municipalité! Y a déjà pas beaucoup de sous d' donner de l'Etat avec la baisse des dotations et vlà qu'on enfonce le clou

encore une fois! Tout, toujours, à la charge des communes!

Qu'en même une bonne nouvelle, à chose promise, chose due!

Dès septembre, nous pouvons nous enorgueillir d'avoir une très belle bibliothèque à côté du cabinet des kinésithérapeutes! Nouveau lieu, nouveau mobilier avec d'nouvelles couleurs et toujours nos bons bénévoles pour aider! de vraies p'tites fourmis au travail! C'est pas rien d'transférer des livres et d'tout mettre en place!

Y va pouvoir y avoir aussi de belles expositions dans l'avenir car le lieu s'y prête et aussi des activités ludiques pour nos p'tiots!

Nos p'tiots, au printemps prochain, qui pourront y promener dans le jardin pédagogique aussi.

P'tiots et grands! J'vais pouvoir m'dégourdir les jambes à travers de longues allées parsemées de nichoirs, rûches, hôtels à insectes, d'panneaux informatifs... D'quoi s'émerveiller devant les richesses de l' nature solognote et d' s'évader un peu!

Faut ben s' dire que c'j'ardin d' viendra d' plus en plus riche et beau au fur et à mesure qu' le temps passera, le temps qu' la végétation s'développe! Le plus grand ouvrier de la nature est le temps!

Bon, cette fois j' vous laisse, j'ai déjà été ben bavarde et vous dit à l' revoyure!

J' vous embrasse ben fort, vous, et Mme le Maire avec son équipe municipale qui ont ben œuvré pendant ces cinq dernières années et quelques mois!

Gertrude

État Civil

Naissances

Noah, Logan TRIPAULT

Né le 5 avril 2019 à VIERZON (Cher)
De Hadrien TRIPAULT & Carine COLLIN
Domiciliés 1 rue des 3 étangs
A LA FERTÉ-IMBAULT (Loir-et-Cher)

Baptiste, Jérôme, Paul, Yves MARIE

Né le 30 avril 2019 à ROMORANTIN-LANTHENAY (Loir-et-Cher)
De Florian MARIE & Louise ARNAUD
Domiciliés 19 Impasse des Chênes
A LA FERTÉ-IMBAULT (Loir-et-Cher)

Romy, Alexia, MÉREL DAVID

Née le 28 mai 2019 à ROMORANTIN-LANTHENAY (Loir-et-Cher)
De Pierre MÉREL & Rachel DAVID
Domiciliés 53 rue des Quinze Septrées
A LA FERTÉ-IMBAULT (Loir-et-Cher)

Pacs

Le 26 janvier 2019

Jean-Claude FÈVE & Christine AUGER

Domiciliés 26 Bis rue du 11 Novembre
A LA FERTÉ-IMBAULT (Loir-et-Cher)

15 Juin 2019

Frédéric DEPARDIEU & Laetitia THEVENET-VILA

Domiciliés 12 rue du Château d'eau
A LA FERTÉ-IMBAULT (Loir-et-Cher)

Mariages

9 Février 2019

Christophe VIGNAL & Anne Florence CASNIN

Domiciliés 22 rue Klock
A CLICHY (Hauts-de-Seine)

1^{er} Juin 2019

Christopher COHARD & Sandra FLEUREAU

Domiciliés 524 rue du Coq A OLIVET (Loiret)

29 juin 2019

Yann MOREAU & Frédérique GAUDRY

Domiciliés 15 rue des Bois Jolis
A LA FERTÉ-IMBAULT (Loir-et-Cher)

29 juin 2019

Bruno PAPOT & Christine FEUGUERAY

Domiciliés 13 Rue des Pellois
A LA FERTÉ-IMBAULT (Loir-et-Cher)

Décès

Madame Christiane, Madeleine ROUX
veuve BAILLY

Décédée à ROMORANTIN-LANTHENAY (Loir-et-Cher)
Le 8 avril 2019 à l'âge de 86 ans
Domiciliée 48 rue Balletant
A LA FERTÉ-IMBAULT (Loir-et-Cher)

Monsieur René, Lucien MARTEAU

Décédé à ORLÉANS (Loiret)
Le 3 mai 2019 à l'âge de 77 ans
Domicilié 6 rue du 11 Novembre
A LA FERTÉ-IMBAULT (Loir-et-Cher)

Madame Christine, Marie, Thérèse KONOPKA
veuve NOVAT

Décédée à LA FERTÉ-IMBAULT (Loir-et-Cher)
Le 14 juin 2019 à l'âge de 90 ans
Domiciliée 37 rue des Pellois
A LA FERTÉ-IMBAULT (Loir-et-Cher)

Monsieur André, Georges, Lucien BÉRART

Décédé à LA FERTÉ-IMBAULT (Loir-et-Cher)
Le 23 juin 2019 à l'âge de 73 ans
Domicilié 7 rue des Bois Jolis
A LA FERTÉ-IMBAULT (Loir-et-Cher)

Madame Marianne DELANOUE
veuve BODIN

Décédée à LA FERTÉ-IMBAULT (Loir-et-Cher)
Le 25 juin 2019 à l'âge de 83 ans
Domiciliée 62 rue Nationale
A LA FERTÉ-IMBAULT (Loir-et-Cher)

Flash info

ANIMAL ERRANT...

La commune, ne disposant pas d'un chenil, n'est pas en mesure de garder les animaux errants, hors horaires des services municipaux. Il vous faudra contacter la SPA.

Contact : Refuge animalier de Salbris,
RD 2020, Rue de Saint-Viatre, 41300 Salbris,
Téléphone : 02 54 97 29 18



Le Canard Fertois

Bulletin Municipal de la Ferté-Imbault
N° 166
Bulletin communal publié sous l'égide de la commission «bulletin municipal»
sous la présidence d'Isabelle Gasselien
Responsable - Rédacteur - Coordinateur : Stéphanie Grignon
Dépôt légal AOUT 2019
Mairie de La Ferté-Imbault - Tél. : 02 54 96 22 13
Maquette : Katia Peltier - Tél. : 02 54 96 79 15
Impression : Accès Graphique - Romorantin - Tél. : 02 54 95 73 21

Calendrier des Fêtes et Manifestations

2019

Septembre

- Lundi 2** Ramassage des déchets verts
Réservation en Mairie
- Mercredi 4** Repas CCAS
Restaurant «Au Rendez-vous des Pêcheurs»
- Samedi 7** Batterie Fanfare - Vide greniers
Maison des Associations
- Samedi 7** Comité des fêtes
Concours de pétanque
La Grenouillère la Ferté-Imbault
- Mercredi 11** Ensemble et solidaires - UNRPA
Belote
Salle des fêtes Madeleine Sologne
- Mercredi 18** Repas CCAS
Restaurant «Au Rendez-vous des Pêcheurs»
- Samedi 28** Concert
Rencontres musicales de Chaon
Eglise
- Dimanche 29** Virades de l'Espoir - Randonnée moto
Salle des fêtes Madeleine Sologne

Octobre

- Mercredi 2** Repas CCAS
Restaurant «Au Rendez-vous des Pêcheurs»
- Samedi 5** Repas des cheveux Blancs
Salle des fêtes Madeleine Sologne
- Lundi 7** Ramassage des déchets verts
Réservation en Mairie
- Jedi 10** Plan d'actions sécurité routière
Salle des fêtes Madeleine Sologne
- Lundi 14** Ciné Sologne
Salle des fêtes Madeleine Sologne
- Mercredi 16** Repas CCAS
Restaurant «Au Rendez-vous des Pêcheurs»
- Samedi 19** Ensemble et Solidaires - UNRPA
Tête de Veau
Salle des fêtes Madeleine Sologne

Novembre

- Samedi 2** Comité des fêtes - Belote
Salle des fêtes Madeleine Sologne
- Lundi 4** Ramassage des déchets verts
Réservation en Mairie
- Mercredi 6** Repas CCAS
Restaurant «Au Rendez-vous des Pêcheurs»
- Lundi 11** Cérémonie Commémorative armistice
du 11 Novembre 1918
Maison des Associations
- Dimanche 17** Raboliots 41 - Randonnée pedestre
Départ Salle des fêtes de Selles-Saint-denis
- Lundi 18** Ciné Sologne
Salle des fêtes Madeleine Sologne
- Mercredi 20** Repas CCAS
Restaurant «Au Rendez-vous des Pêcheurs»
- Dimanche 24** Batterie Fanfare - Sainte-Cécile
Aubade au centre bourg

Décembre

- Lundi 2** Ramassage des déchets verts
Réservation en Mairie
- Jedi 5** Cérémonie commémorative pour
la France en Algérie,
au Maroc et en Tunisie
- Vendredi 6** Illuminations et Marché de Noël
- Samedi 7** Sainte Barbe des sapeurs Pompiers
LFI/SSD
Salle des fêtes Madeleine Sologne
- Vendredi 13** Repas de Noël et remise des colis CCAS
avec les enfants des écoles
Salle des fêtes Madeleine Sologne
- Lundi 16** Ciné Sologne
Salle des fêtes Madeleine Sologne
- Mardi 17** Remise colis de Noël
aux anciens de l'UNRPA
Maison des Associations
- Mardi 17** Spectacle de Noël des enfants
des écoles de LFI/SSD
Salle des fêtes Madeleine Sologne